Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

29 mai 2012

Français

Original: anglais

Session de 2012 Genève, 15 et 16 novembre 2012 Point 8 de l'ordre du jour provisoire Mines autres que les mines antipersonnel

Rapport de la réunion d'experts de 2012 sur les mines autres que les mines antipersonnel

1. La quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève du 14 au 25 novembre 2011, a décidé ce qui suit (voir le texte de la Décision 1 dans la deuxième partie du Document final de la Conférence, publiée sous la cote CCW/CONF.IV/4/Add.1):

«convoquer, pour une durée de trois jours en 2012, sous la responsabilité générale du Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention qui se tiendra en 2012, une réunion d'experts à participation non limitée qui examinera plus avant la question de l'application du droit international humanitaire en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel et soumettra un rapport à ladite réunion».

Par la suite, le Président désigné de la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention, M. Jesus S. Domingo (Philippines), a nommé le lieutenant-colonel Jim Burke (Irlande) collaborateur de la présidence pour les mines autres que les mines antipersonnel.

- 2. La quatrième Conférence d'examen a également décidé que la réunion d'experts à participation non limitée se tiendrait du 2 au 4 avril 2012 à Genève comme indiqué à l'alinéa v) du paragraphe 1 de la Décision 5, dans la deuxième partie du Document final de la Conférence (CCW/CONF.IV/4/Add.1).
- 3. Les Hautes Parties contractantes à la Convention ci-après ont participé aux travaux de la réunion: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lituanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie,

Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

- 4. Un État signataire de la Convention, l'Égypte, a également participé aux travaux de la réunion.
- 5. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux de la réunion en qualité d'observateurs: Bahreïn, Indonésie, Iraq, Koweït, Liban, Libye et Namibie.
- 6. Des représentants du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de la lutte antimines de l'ONU ont pris part aux travaux de la réunion.
- 7. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont participé aux travaux de la réunion, ainsi que des représentants du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et de l'Union européenne.
- 8. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales suivantes: Appel de Genève, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres Cluster Munition Coalition (ICBL-CMC), Fondation suisse de déminage (FSD) et Mines Advisory Group (MAG).
- 9. Le lundi 2 avril 2012, la réunion a été ouverte par l'Ambassadeur de Bulgarie et Président de la quatrième Conférence d'examen, M. Gancho Ganev. La réunion a ensuite été présidée par le lieutenant-colonel Jim Burke, en sa qualité de collaborateur de la présidence pour les mines autres que les mines antipersonnel.
- 10. Conformément au programme de travail établi, tel qu'il figure à l'annexe du présent document, les experts qui ont pris part à la réunion ont eu des échanges de vues sur les questions suivantes: état actuel du droit international humanitaire relatif aux mines autres que les mines antipersonnel; mesures prises par les États en sus des dispositions actuelles du droit international humanitaire; conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel; politiques nationales relatives à l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel; mesures envisageables pour faire face aux conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel; et voie à suivre. Dans le cadre du débat sur les mesures envisageables pour faire face aux conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel, les experts ont examiné les questions ci-après, à la lumière du document intitulé «Pistes de réflexion sur les mines autres que les mines antipersonnel» (CCW/MSP/2012/3):
 - Facilitation de l'enlèvement effectif, notamment par le recours aux mines autres que les mines antipersonnel qui sont détectables à l'aide d'un matériel courant de détection des mines;
 - Déploiement de mines autres que les mines antipersonnel à durée de vie opérationnelle limitée (par exemple, mines autres que les mines antipersonnel comportant un mécanisme d'autodestruction ou d'autoneutralisation, et un dispositif complémentaire d'autodésactivation);
 - iii) Restrictions à l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel mises en place à distance;
 - iv) Protection des civils et rôle des zones dont le périmètre est marqué;
 - v) Surveillance et sécurité des champs de mines renfermant des mines autres que les mines antipersonnel;
 - vi) Avertissement des populations civiles;

2 GE.12-61044

- vii) Mise en place de dispositifs antimanipulation sur les mines autres que les mines antipersonnel;
- viii) Garantie que les dispositifs de mise à feu des mines autres que les mines antipersonnel ne sont pas déclenchés malencontreusement par la présence, la proximité ou le contact d'une personne;
- ix) Protection des droits et prise en charge des besoins des victimes de mines autres que les mines antipersonnel;
- x) Rôle de la coopération et de l'assistance internationales;
- xi) Mesures envisageables pour remédier à l'emploi de mines autres que les mines antipersonnel par des acteurs non étatiques;
- xii) Mesures envisageables pour contrôler ou limiter les transferts de mines autres que les mines antipersonnel;
- xiii) Mesures de transparence et de renforcement de la confiance;
- xiv) Autres mesures visant à remédier aux conséquences humanitaires de l'utilisation des mines autres que les mines antipersonnel.
- 11. La réunion a débuté par un échange de vues général auquel ont participé les États ciaprès: Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Israël, Lituanie, Mexique, Norvège, Pakistan, République de Corée, Suède et Suisse. Y ont également participé des représentants de l'Union européenne et du Service de la lutte antimines de l'ONU au nom de l'Équipe de lutte antimines de l'ONU.
- 12. Au début de la partie de la réunion consacrée à l'état actuel du droit international humanitaire relatif aux mines autres que les mines antipersonnel, le CICR a fait un exposé sur les règles s'appliquant aux mines antivéhicule et les problèmes que posent ces engins. Un débat a ensuite eu lieu sur les mesures prises par les États en sus des dispositions actuelles du droit international humanitaire. Différents États sont intervenus pour faire part de leurs vues.
- 13. Au cours de la partie consacrée aux conséquences humanitaires de l'utilisation des mines autres que les mines antipersonnel, des exposés ont été faits sur la situation au Cambodge et en Iraq par les délégations respectives de ces deux pays. Des exposés ont également été faits sur les thèmes ci-après:
 - «L'utilisation de mines autres que les mines antipersonnel au Sud-Soudan»
 Service de la lutte antimines de l'ONU au nom de l'Équipe de lutte antimines de l'ONU;
 - «Les conséquences humanitaires des mines autres que les mines antipersonnel»
 Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG);
 - «Les conséquences humanitaires des mines autres que les mines antipersonnel»
 CICR.

Différents États sont intervenus pour faire part de leurs vues.

14. Durant la partie consacrée aux politiques nationales relatives à l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel, les États ci-après ont fait des déclarations sur la politique qu'ils appliquent: Allemagne, Australie, Bélarus, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Israël, Italie et Pays-Bas. En outre, les États-Unis d'Amérique ont fait un exposé sur les systèmes de munitions en réseau appelés à remplacer les mines (Networked Munitions Mine Alternatives).

GE.12-61044 3

- 15. Les exposés ci-après ont été faits lors des séances consacrées aux mesures envisageables pour remédier aux conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel:
 - «La doctrine relative aux améliorations techniques, selon la France» France;
 - «Comprendre la notion de détectabilité» Australie;
 - «Les mines autres que les mines antipersonnel en Colombie» Colombie.
 Diverses délégations sont intervenues pour faire part de leurs vues.
- 16. Durant la dernière séance, au cours de la partie consacrée à la voie à suivre, les délégations ont examiné les perspectives de travaux futurs sur les mines autres que les mines antipersonnel.
- 17. Le mercredi 4 avril 2012, Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, les participants à la réunion ont examiné et adopté le présent rapport.

4 GE.12-61044

Annexe

Programme de travail

Date	Heure	Point de l'ordre du jour
Lundi 2 avril 2012	10 h 00-13 h 00	Ouverture de la réunion d'experts
		• Échange de vues général
		 État actuel du droit international humanitaire relatif aux mines autres que les mines antipersonnel
		 Mesures prises par les États en sus des dispositions actuelles du droit international humanitaire
	15 h 00-17 h 00	Conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel
	17 h 00-18 h 00	Consultations bilatérales
Mardi 3 avril 2012	10 h 00-13 h 00	Politiques nationales relatives à l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel
	15 h 00-17 h 00	Mesures envisageables pour remédier aux conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel
	17 h 00-18 h 00	Consultations bilatérales
Mercredi 4 avril 2012	10 h 00-13 h 00	Mesures envisageables pour remédier aux conséquences humanitaires de l'emploi des mines autres que les mines antipersonnel
	15 h 00-18 h 00	• La voie à suivre
		• Clôture de la réunion d'experts

GE.12-61044 5